

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

# **RECUEIL**

# **DES**

# **ACTES ADMINISTRATIFS**

### DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

N° Spécial

11 Juillet 2019

### PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

# N° Spécial DRIHL du 11 Juillet 2019

### **SOMMAIRE**

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL92/ SHRU N° 2018-92	11.06.2018	Arrêté préfectoral relatif à la démolition du Foyer de Travailleurs migrants « Victor Hugo » situé au 28, boulevard Victor Hugo à CLICHY LA-GARENNE	3

# DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

# Arrêté préfectoral DRIHL92-SHRU n° 2018-92 relatif à la démolition du Foyer de Travailleurs migrants « Victor Hugo » situé au 28, boulevard Victor Hugo à CLICHY-LA-GARENNE

#### Le prefet des hauts-de-seine OFFICIER de la légion d'honneur OFFICIER de l'ordre national du mÉrite

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 443-11, L 443-15-1, et R 443-17;

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** la circulaire N°2001-77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement d'usage de logements locatifs sociaux ;

**Vu** le dossier de demande d'autorisation de démolir en date du 27 juin 2018 déposé par ADO-MA;

**Vu** la convention partenariale ANRU pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de Clichy-la-Garenne signée le 21 septembre 2009, prévoyant la démolition du foyer de travailleurs migrants « Victor Hugo » situé au 28, bd Victor Hugo à Clichy ;

Vu le rapport de Madame la Directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement (DRIHL), directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, et sur sa proposition ;

**Considérant** que la demande d'autorisation de démolir respecte les termes de la circulaire n°98-96/UHC/IUH25 du 22 octobre 1998 ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1**: La démolition du Foyer de travailleurs migrants « Victor Hugo » situé au 28, boulevard Victor Hugo à Clichy-la-Garenne, est autorisée.

**ARTICLE 2**: Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts-de-Seine. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise qui devra alors être saisi dans les deux mois à compter de la présente notification dans les conditions prévues par les articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative.

**ARTICLE 3**: Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Madame la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Nanterre, le 11 juin 2018

Le préfet,

Pierre SOUBELET

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### DU

### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles et Ingénierie Territoriale

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

### PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/